

Comptes de placement garanti (CPG)-10yrC

Protection de l'avenir - à compter de 28 février 2026

COMPTES À INTÉRÊT FIXE

Fonctionnement de ce compte

Les **Comptes CPG pondéré** produisent des intérêts quotidiens basés sur le rendement moyen des obligations du Canada dont la durée jusqu'à l'échéance est de 10 ans ou plus.

Les **comptes de placement garanti** ressemblent aux certificats de placement garanti offerts par les banques et les sociétés de fiducie. Le taux d'intérêt est garanti depuis le jour où vous y placez votre argent jusqu'à l'échéance. À l'échéance, votre placement initial et les intérêts courus seront replacés pour la même durée, à moins que vous ne donniez d'autres instructions à la Financière Manuvie avant l'échéance.

Volatilité et risque

Les **Comptes CPG pondéré** peuvent offrir de bons rendements et de la sécurité. Ils combinent les avantages d'un taux à long terme et d'un taux d'intérêt minimum garanti. Comme ils ne sont pas soumis à un dépôt minimum, ils conviennent parfaitement pour des dépôts mensuels réguliers.

Les **comptes de placement garanti** peuvent offrir de bons rendements et de la sécurité. Ils sont susceptibles d'intéresser l'épargnant qui recherche une sécurité garantie pour ses placements et qui peut conserver ses placements pendant une période déterminée. Le rendement de ces comptes n'est pas volatil étant donné qu'il s'agit de placements garantis qui reposent sur l'actif général de Manuvie.

Contrats de garantie de rendement

Produit	Moyenne	3 ans	5 ans	10 ans
Protection de l'avenir	4,00 %	—	—	—
Protection de l'avenir	—	4,00 %	4,00 %	4,00 %

Taux d'intérêt du contrat disponible à compter de 28 février 2026

Produit	Moyenne	3 ans	5 ans	10 ans
Protection de l'avenir	4,00 %	—	—	—
Protection de l'avenir	—	4,00 %	4,00 %	4,00 %

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez manuvie.ca/ul

Source pour toutes les données : Transmission Media, au 28 février 2026. Les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs.

Les rendements indiqués sont nets du RFG/frais VU. La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers est l'émetteur de tous les contrats d'assurance vie universelle Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats. Manuvie, Manuvie & M stylisé, et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.